

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le 10 avril 2018 à 19h00 à l'Hôtel de ville situé au 1 rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents le maire et les conseiller(ère)s :

- Jacques Lemaistre-Caron, maire
- Patrice Deneault, siège 1
- Martin Émond, siège 2
- Suzanne Lacroix, siège 3
- Guy Lamirande, siège 4
- Angie Gendron, siège 5
- Nicole Paquette, siège 6

Est également présente l'adjointe administrative, Sylvie D'Avril.

Le maire, Jacques Lemaistre-Caron, préside la séance. Le quorum est constaté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, le maire, Jacques Lemaistre-Caron, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-04-140

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Guy Lamirande, appuyé par la conseillère Suzanne Lacroix, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouter les points suivants :

- 10.1 Fédération des Loisirs – utilisation de la machine à Popcorn, housses, nappes et tables rondes
- 10.2 Contribution 2018 – École St-Joseph – Politique Familiale

- Retirer les points

- 5.1 « Grief no 2018-001 déposé par le SCFP le 8 mars 2018 – Employée 32-0042 »
- 6.2 « Autorisation – Congrès 2018 – Association des chefs en sécurité incendie du Québec »

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

2018-04-141

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2018

Il est proposé par la conseillère Nicole Paquette, appuyé par le conseiller Patrice Deneault, et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018.

ADOPTÉE

2018-04-142

3.2 **PROCÈS-VERBAL SÉANCE SPÉCIALE DU 28 MARS 2018**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lacroix, appuyé par la conseillère Angie Gendron, et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 28 mars 2018.

ADOPTÉE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Traverses piétonnières, rue de l'Église
- Le panneau qui annonce « le pont Nelson-Fournier de la rivière Lacolle »
- Lampadaire défectueux coin de la Route 202 & 221
- Remplissage des nids poules
- Panneau électronique de la municipalité non-fonctionnel
- Activité du brunch des Loisirs – nombre de personnes, profit
- Compte rendu des activités des conseillers
- Trous d'homme – Route 221
- Cloches de récupération de dons
- La compagnie du déneigement est-ce la même que les années précédentes
- Vitesse non respectée sur la rue Boissonneault

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

4. ADMINISTRATION, FINANCES

2018-04-143

4.1 **COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par le conseiller Martin Émond, appuyé par le conseiller Guy Lamirande, et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés au 31 mars 2018 tels que déposés ;

COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2018 – SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

FOURNISSEUR	DATE	CH/DD	MONTANT
MRC DU HAUT-RICHELIEU	2018-03-15	12820	20 110.01 \$
COMPTABILITÉ AMDL	2018-03-01	12888	3 000.85 \$
BELL MOBILITE INC.	2018-03-01	12889	77.04 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	2018-03-01	12890	61 233.14 \$
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER	2018-03-02	12891	744.00 \$
TRANSACTION REÇU-QUITTANCE	2018-03-07	12892	9 000.00 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2018-03-07	12893	5 499.38 \$
HYDRO-QUEBEC	2018-03-07	12894	3 300.74 \$
SOC. DE L'ASS. AUTO. DU QUÉBEC	2018-03-07	12895	6 063.88 \$
SOC. DE L'ASS. AUTO. DU QUÉBEC	2018-03-12	12897	33.50 \$
HYDRO-QUEBEC	2018-03-12	12898	8 411.54 \$
CANADIEN NATIONAL	2018-03-13	12899	248.00 \$
BELL CANADA	2018-03-20	12932	690.27 \$
BELL CANADA	2018-03-20	12933	108.55 \$
BELL MOBILITE INC.	2018-03-20	12934	341.07 \$
HYDRO-QUEBEC	2018-03-20	12935	1 086.06 \$
LE CLUB DE CURLING LACOLLE (1976) INC.	2018-03-26	12936	2 534.41 \$
PETITE CAISSE	2018-03-21	12937	414.35 \$
FED. DES LOISIRS DE LACOLLE	2018-03-21	12938	12 000.00 \$
FED. DES LOISIRS DE LACOLLE	2018-03-21	12939	1 500.00 \$
FORMATION R.C.R. R.F. S.E.N.C	2018-03-22	12940	1 379.70 \$
CULTURE MONTÉRÉGIE	2018-03-23	12941	120.00 \$
TOURISME ST-JEAN-SUR-RICHELIEU ET RÉGION	2018-03-23	12942	172.46 \$

MRC DU HAUT-RICHELIEU	2018-03-23	12943	1 050.06 \$
TRANSACTION REÇU-QUITTANCE	2018-03-23	12944	10 000.00 \$
SOC. DE L'ASS. AUTO. DU QUÉBEC	2018-03-29	12945	15.75 \$
SCFP SECTION LOCALE 4947	2018-03-13	801077	495.88 \$
PAYSAGISTE W. LANCTÔT	2018-03-14	801087	3 363.02 \$
J.L.M. INC.	2018-03-30	801088	29 701.87 \$
TOTAL DES COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2018 :			182 695.53 \$
TOTAL DES SALAIRES PAYÉS AU 31 MARS 2018 :			50 125.18 \$
TOTAL DES SOMMES PAYÉES :			232 820.71 \$

ADOPTÉE

2018-04-144

4.2 COMPTES FOURNISSEURS À PAYER AU 31 MARS 2018

Il est proposé par le conseiller Martin Émond, appuyé par la conseillère Suzanne Lacroix, et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer au 31 mars 2018, tels que déposés ;

COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2018 – SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

FOURNISSEUR	FACTURE	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1149090	Voirie – pièces	116.38 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1149107	CLR – clé	13.43 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1149126	CLR – porte	57.64 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1149286	Voirie – retour pièces	-58.19 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1149355	Voirie – pièces	20.48 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1149554	Voirie – pièces	87.45 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1149745	Rés. D'aqueduc – pièces	34.17 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1149927	Voirie – pièces	12.10 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1149950	Voirie – retour pièce	-78.17 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1150134	Voirie – gants	15.63 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1150152	TEU – pièces	20.95 \$	
LE CENTRE DU QUINCAILLIER	1150190	TEU – retour pièces	-12.58 \$	229.29 \$
CÂBLE AXION DIGITEL INC.	336880MARS	Garage – internet	57.43 \$	
CÂBLE AXION DIGITEL INC.	360736MARS	Chalet – Internet/télé	114.92 \$	172.35 \$
BOUTIQUE BÉBÉ CHERI	12	Conseil – fête de bébé		260.00 \$
CAUCA	6014	Pompiers – survi-mobil		410.46 \$
CMP MAYER INC	093342	Pompiers – équipement	1 144.00 \$	
CMP MAYER INC	093343	Pompiers – transport	32.77 \$	1 176.77 \$
COMMUNICATION RADIOTECH	112688	Pompiers – entretien radio		1 465.93 \$
COPICOM INC.	55Q1188948	Adm. – fourn. De bureau	376.75 \$	
COPICOM INC.	55Q1189370	BVA – fourn. De bureau	8.70 \$	385.45 \$
COUP D'ŒIL	17926	Adm. – avis dérogation		390.92 \$
C.T.ENTRETIEN GÉNÉRAL	2169	Chalet – surplus février	110.18 \$	
C.T.ENTRETIEN GÉNÉRAL	2171	Chalet – entretien mars	738.61 \$	
C.T.ENTRETIEN GÉNÉRAL	2172	Garage – entretien mars	650.76 \$	
C.T.ENTRETIEN GÉNÉRAL	2173	CLR – entretien mars	1 619.79 \$	
C.T.ENTRETIEN GÉNÉRAL	2174	HDV – entretien mars	834.24 \$	3 953.58 \$
DUNTON RAINVILLE AVOCATS	315271	Admin. – services jur.	1 390.63 \$	
DUNTON RAINVILLE AVOCATS	315272	Admin. – services jur.	197.19 \$	

DUNTON RAINVILLE AVOCATS	315273	Admin. – services jur.	2 281.10 \$	
DUNTON RAINVILLE AVOCATS	315274	Admin. – services jur.	1 425.69 \$	
DUNTON RAINVILLE AVOCATS	315275	Admin. – services jur.	1 040.52 \$	
DUNTON RAINVILLE AVOCATS	315276	Admin. – services jur.	1 821.66 \$	
DUNTON RAINVILLE AVOCATS	315365	Admin. – services jur.	1 151.52 \$	9 308.31 \$
ENVIRONEX	399663	Usine filtr. – analyse eau	256.39 \$	
ENVIRONEX	399664	TEY – analyse des eaux usés	625.46 \$	881.85 \$
EXCAVATION ANDRÉ BIELEN	2114	Voirie – location mach.	153.50 \$	
EXCAVATION ANDRÉ BIELEN	2124	Aqued., égout-loc. mach.	1 940.78 \$	
EXCAVATION ANDRÉ BIELEN	2125	Voirie – location mach.	153.50 \$	2 247.78 \$
FLORENT GUAY ÉLECTRIQUE	008872	Piste cycl. – borne el. Vérif.	89.68 \$	
FLORENT GUAY ÉLECTRIQUE	008875	Dist. Eau – indic. Débord.	740.11 \$	829.79 \$
ORIZON MOBILE	855963	Pompiers – location répéteurs		83.62 \$
IMPRIMERIE POPYRUS ENR.	012275	Admin. – enveloppes Réseau d'aqueduc – entretien		259.84 \$
J.L.M. INC.	76478508	Voirie – location d'outils	103.15 \$	1 897.09 \$
LOCATEQ	26879	Voirie – location d'outils	131.54 \$	234.69 \$
LOCATEQ	26882	Réseau d'aqueduc – réparation		803.59 \$
MATÉRIAUX DISTAN	16045	Voirie – pièces		40.24 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL	18024	Pompiers – entraide	490.35 \$	
MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL	18025	Pompiers – entraide	590.05 \$	
MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL	18026	Pompiers – entraide	521.65 \$	
MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL	18027	Pompiers – entraide	504.42 \$	
MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL	18028	Pompiers – entraide	426.58 \$	
MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL	18034	Pompiers – entraide	512.18 \$	
MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL	18044	Pompiers – entraide	442.14 \$	
MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL	18045	Pompiers – entraide	519.98 \$	4 007.35 \$
MUNICIPALITÉ DE LACOLLE	FÉVR2018	Admin. – renflouement compte BVA		71.85 \$
PETROLES L.D.J. INC	01741717	Usine filtr. – essence mars	72.03 \$	
PETROLES L.D.J. INC	01744784	Pompiers – essence mars	65.39 \$	
PETROLES L.D.J. INC	01746241	Voirie – essence mars Pompiers – essence mars	89.56 \$	
PETROLES L.D.J. INC	01746977	Pompiers – essence mars	39.35 \$	
PETROLES L.D.J. INC	01747020	Pompiers – essence mars	55.09 \$	
PETROLES L.D.J. INC	01750543	Usine filtr. – essence mars	70.09 \$	
PETROLES L.D.J. INC	01751875	Voirie – essence mars	95.42 \$	
PETROLES L.D.J. INC	01753904	Pompiers – eau mars Usine filtr. – essence mars	44.71 \$	
PETROLES L.D.J. INC	1759651	Urbanisme – essence mars	73.09 \$	
PETROLES L.D.J. INC	1759791	Pompiers – essence mars	25.33 \$	
PETROLES L.D.J. INC	1762930	Pompiers – essence mars	52.47 \$	
PETROLES L.D.J. INC	01758254	Pompiers – essence mars	83.09 \$	765.62 \$
LES PETROLES DUPONT	232494	HDV – mazout à chauffage	318.62 \$	
LES PETROLES DUPONT	232882	CLR – mazout à chauffage	1 284.26 \$	
LES PETROLES DUPONT	233120	HDV – mazout à chauffage	472.94 \$	
LES PETROLES DUPONT PHARMACIE C.	233199	CLR – mazout à chauffage	1 281.84 \$	3 357.66 \$
PLAMONDON	0241926	Conseil – fête de bébé		537.19 \$

PNEUMATIQUE O.C.C. INC.	61626	Usine filtr. – insta		771.98 \$
SUROÏT PROPANE	VENTE11485	Garage – propane à chauf.	440.61 \$	
SUROÏT PROPANE	VENTE11643	Garage – propane à chauf.	534.64 \$	975.25 \$
PROSÉCUR	7542	Chalet – gardiennage 2018		258.69 \$
PROXIM LACOLLE	00097016	Conseil – Fête de bébé	375.27 \$	
PROXIM LACOLLE	00097056	Conseil – Fête de bébé	45.96 \$	
PROXIM LACOLLE	00097067	Conseil – Fête de bébé	38.04 \$	
PROXIM LACOLLE	00097685	Conseil – Fête de bébé	9.19 \$	
PROXIM LACOLLE	00099332	Fête de bébé – photo	6.90 \$	475.36 \$
A. RACINE & FILS LIMITÉE	85425	Pompiers – diesel – février		89.05 \$
LES CONSULTANTS S.M.INC.	358883	Accompagnement prog. TECQ		350.45 \$
RÉAL HUOT INC.	5361872	Réseau distr. – pièces	1 929.52 \$	
RÉAL HUOT INC.	5361882	Réseau distr. – pièces	71.40 \$	2 000.92 \$
SPCA ROUSSILLON	LACO 2018- 03	Service de fourrière – mars		139.25 \$
RÉGIE INTERM. D'INCENDIE	CRF1800056	Pompiers – préventio TPI		350.18 \$
RUBANCO LTÉE.	69363497	Admin. – fournitures bureau		371.90 \$
S.O.S. TECHNOLOGIES	14573	Pompiers – fournitures méd.	124.35 \$	
S.O.S. TECHNOLOGIES	14582	Pompiers – fournitures méd.	18.63 \$	142.98 \$
TAN-EX TRANSPORT ALAIN GRÉGOIRE	164 281796	Conseil – épinglettes Voirie – achat de pierres		1 339.46 \$ 904.97 \$

TOTAL DES COMPTES À PAYER :				41 941.66 \$
--	--	--	--	---------------------

ADOPTÉE

2018-04-145

4.3 MANDAT – AUDIT – EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle mandate la firme Raymond Chabot Thornton, s.e.n.c.l.c, à titre de vérificateur pour réaliser l'audit de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

2018-04-146

4.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – GRENIER AUX TROUVAILLES

ATTENDU la fondation, en 1995, de l'organisme Grenier aux Trouvailles (partage sans faim) ;

ATTENDU que le Grenier aux trouvailles offre des services à l'ensemble de la communauté de Lacolle via ses divers programmes ;

ATTENDU que la Municipalité de Lacolle soutient les organismes de Lacolle de diverses façons ;

ATTENDU que le Grenier aux Trouvailles ne bénéficie pas de locaux chauffés et éclairés dans un immeuble appartenant à la Municipalité de Lacolle ;

ATTENDU que la Municipalité de Lacolle ne dispose pas de locaux pouvant accueillir actuellement le Grenier aux Trouvailles ;

ATTENDU que le coût annuel du loyer pour loger le Grenier aux Trouvailles dans l'immeuble situé au 6, rue Van Vliet, Lacolle, s'élève à 30 353 \$;

ATTENDU que des frais d'électricité et de chauffage s'élevant à 8 520 \$ s'ajoutent annuellement au coût du loyer pour un total de 38 873 \$;

ATTENDU que le Grenier aux Trouvailles est le seul organisme ne bénéficiant pas d'un soutien de la Municipalité de Lacolle ;

ATTENDU que les municipalités de St-Paul-de-l'Île-aux-Noix, St-Valentin, St-Bernard-de-Lacolle et Noyan soutiennent financièrement le Grenier aux Trouvailles ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir financièrement le Grenier aux Trouvailles de la Municipalité de Lacolle ;

Sur la proposition de la conseillère Angie Gendron, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à la majorité ;

POUR : Les conseillères Nicole Paquette, Angie Gendron, Suzanne Lacroix et le conseiller Patrice Deneault ;

CONTRE : Les conseillers Guy Lamirande et Martin Émond ainsi que le maire, Jacques Lemaistre-Caron ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle octroie à l'organisme « Grenier aux Trouvailles » un montant de 5000 \$ à titre de soutien financier pour l'année 2018.

ADOPTÉE

2018-04-147

4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – BAUX

CONSIDÉRANT la révision du coût des locaux loués aux organismes à but non lucratif Au Cœur des mots et Centre d'Action Bénévole de la Frontière, révision applicable le premier juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un bail pour chacun des locaux occupés par ces organismes;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le maire, Jacques Lemaistre-Caron, et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marielle Fabre, à signer, au nom de la Municipalité de Lacolle, les baux, débutant le premier juillet 2018 et se terminant le trente juin 2019, convenus entre la Municipalité et les organismes Au Cœur des mots ainsi que Centre de Bénévolat de la Frontière.

ADOPTÉE

2018-04-148

4.6 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS – PROJET PANNEAUX D'EXERCICE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois offre à toutes les municipalités faisant partie de la MRC du Haut-Richelieu l'opportunité de partager la subvention reçue dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour la conception et la réalisation de panneaux d'exercices ;

CONSIDÉRANT que le projet se veut commun et vise à favoriser la participation à des activités physiques par le biais de circuits de mise en forme balisés de panneaux d'exercices invitant les enfants, les adultes et les aînés à exécuter des mouvements ou exercices selon leur niveau ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lacolle désire participer au dit-projet ;

Sur la proposition de le conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité de Lacolle s'engage à payer tous les frais encourus par des besoins particuliers excèdent le montage final des dix (10) panneaux d'exercices ;

QUE la Municipalité de Lacolle s'engage à installer au moins un circuit de mise en forme balisé de panneaux d'exercices d'ici le 31 décembre 2018 conditionnel à l'obtention du financement requis ;

QUE la Municipalité de Lacolle adresse par résolution des félicitations à la Municipalité de Saint-Anne-de-Sabrevois pour cette initiative et des remerciements pour l'invitation à participer à ce projet.

ADOPTÉE

2018-04-149

4.7 REDEVANCES – CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieur rendu le 25 février 2013 qui ordonne le remboursement de 68,02% des redevances de sablière perçus par la municipalité de Lacolle, pour la carrière Graymond, à la municipalité de St-Bernard-de-Lacolle ;

CONSIDÉRANT le rapport présenté et les sommes versées en 2017 par la carrière Graymond à la Municipalité de Lacolle ;

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par le conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le paiement des redevances, soit la somme de 40 390,10 \$ à la municipalité de St-Bernard-de-Lacolle.

ADOPTÉE

2018-04-150

4.8 CONTRAT DE SERVICE –COPICOM – PHOTOCOPIEUR SAAQ

CONSIDÉRANT que le contrat de service du photocopieur acquis de la compagnie Copicom pour le bureau des véhicules automobiles (BVA) doit être renouvelé ;

Sur la proposition du conseiller Martin Émond, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil accepte de renouveler ledit contrat de service du photocopieur du bureau des véhicules automobiles au tarif de 0.012 cents la copie, incluant : pièces, main d'œuvre, entretiens préventifs, nettoyages toner et un temps de réponse de quatre heures.

ADOPTÉE

4.9 DEPOT / RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2018

Les conseillers constatent le dépôt du rapport financier au 31 mars 2018.

2018-04-151

4.10 ABROGATION – RÉOLUTION 2016-03-126 – MANDAT AU PROCUREUR « BÉLANGER, SAUVÉ, AVOCATS »

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2016-03-126 par laquelle le conseil acceptait le mandat au procureur « Bélanger, Sauvé, avocats » pour représenter les intérêts du maire, Roland-Luc Béliveau dans un dossier aux affaires Municipales;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Lacolle met un terme au paiement de factures en référence au litige de l'ex maire dans ledit dossier ;

QUE le conseil abroge ladite résolution 2016-03-126 qui octroyait le procureur Bélanger, Sauvé, avocats, de représenter les intérêts de l'ex maire, Roland-Luc Béliveau, dans un dossier de plainte en éthique et déontologie devant la Commission des Affaires municipales ;

ADOPTÉE

2018-04-152

4.11 **MANDAT – DUNTON RAINVILLE, AVOCATS – CONCILIATION DES COMPTES AU NIVEAU DU BARREAU**

ATTENDU que les comptes d'honoraires du cabinet Bélangé, Sauvé, avocats, pour les services juridiques rendus dans leur dossier portant le numéro 21146/2, à monsieur Roland-Luc Béliveau dans le cadre de procédures devant la Commission municipale du Québec et dans le cadre des procédures qui en découlent;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 711.19.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), toute municipalité doit payer les frais raisonnables de la défense ou de la représentation d'une personne qui est le défendeur dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'en date du 13 mars 2018, les factures pour ces services s'élevaient à un montant de 133 120,40 \$, tel qu'il appert de l'historique des factures transmises à la Municipalité de Lacolle dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la présente demande est faite à l'intérieur du délai de 45 jours de la réception des dernières factures;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle mandate la firme Dunton Rainville, avocats, pour conciliation et arbitrage au Barreau du syndic.

ADOPTÉE

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 **GRIEF NO 2018-001 DÉPOSÉ PAR LE SCFP LE 8 MARS 2018 – EMPLOYÉE 32-0042**

Ce point est retiré.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

6.1 **DEPÔT / COMPTE-RENDU DU 21 MARS 2018 – SCHEMA DE COUVERTURE EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRI) 2^E GÉNÉRATION**

Les conseillers constatent le dépôt du document « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI), 2^e génération » de la réunion du 21 mars 2018 de la MRC du Haut-Richelieu.

6.2 **AUTORISATION – CONGRÈS 2018 – ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

Ce point est retiré.

2018-04-153

6.3 **RÉCLAMATIONS DE FRAIS – DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE DE LACOLLE**

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil accepte de rembourser la réclamation de frais au montant de 124,85 \$ telle que présentée par monsieur Philippe Patenaude, directeur du service incendie de Lacolle ;

ADOPTÉE

7. **TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

2018-04-154

7.1 **OCTROI DU CONTRAT – TONTE DES PELOUSES**

ATTENDU le lancement le 22 mars 2018, par la Municipalité de Lacolle, de l'appel d'offres sur invitation numéro 2018-001 pour la tonte de pelouses et terrains municipaux pour les années 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU l'invitation à soumissionner auprès de trois entreprises;

ATTENDU l'ouverture des soumissions par la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, Mme Marielle Fabre, à 13 heures, le 3 avril 2018, à l'hôtel de ville;

ATTENDU que l'entreprise **Les Entretien M.V.** est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix unitaire au montant de 24 719,63 \$, taxes incluses, pour l'année 2018, au montant de 24 719,63 \$, taxes incluses, pour l'année 2019 et au montant 25 294,50 \$, taxes incluses, pour l'année 2020 soit un total de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour les trois années (2018,2019 et 2020);

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

D'OCTROYER le contrat de tontes de pelouses et terrains municipaux à l'entreprise **Les Entretien M.V.** au montant de 24 719,63 \$, taxes incluses, pour l'année 2018, au montant de 24 719,63 \$, taxes incluses, pour l'année 2019 et au montant 25 294,50 \$, taxes incluses, pour l'année 2020 soit un total de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour les trois années (2018,2019 et 2020);

DE MANDATER le maire, M. Jacques Lemaistre-Caron, et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Marielle Fabre, pour la signature du contrat de service entre la Municipalité de Lacolle et l'entreprise **Les Entretien M.V.**

ADOPTÉE

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

2018-04-155

8.1 **OFFRE D'EMPLOI – PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS ET À L'OPÉRATION DES USINES D'EAUX POTABLE ET USÉES**

ATTENDU que l'employé # 32-0020, préposé au traitement des eaux potables et usées, a exprimé son intention de prendre un congé parental du 4 juin au 15 septembre 2018 inclusivement ;

ATTENDU qu'il y a lieu de voir au remplacement dudit employé afin de répondre adéquatement à l'opération de l'usine de traitement des eaux;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise la publication d'une offre d'emploi pour le poste de préposé aux travaux publics et à l'opération des usines d'eaux potables et usées sur les sites « Québec Municipal, réseau d'emploi et le site de la Municipalité de Lacolle » ainsi que sur les panneaux désignés par la municipalité ;

QUE la personne engagée devra avoir la disponibilité nécessaire pour assurer les périodes de garde, une semaine sur deux, à l'opération des usines d'eaux potables et usées et aussi combler le poste aux travaux publics ;

QUE le salaire est selon la convention collective des employés municipaux ;

ADOPTÉE

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 DEPOT – Rapport mensuel d'activité de mars 2018

Les conseillers constatent le dépôt du rapport mensuel d'activités de mars 2018 présenté par l'inspecteur en construction et aménagement urbain.

2018-04-156

9.2 ADOPTION DÉROGATION MINEURE / 3, DAWSON

ATTENDU qu'une dérogation mineure a été formulée par le propriétaire du 3, rue Dawson;

CONSIDÉRANT qu'un avis public fut publié dans le journal le Coup d'œil dans les délais prévus au Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise le règlement de zonage 2008-0085 de modifier la superficie d'affichage d'une plaque de 0,1 mètre carré à une superficie totale de 0,257 mètres carrés sur deux façades;

CONSIDÉRANT que le requérant sera membre la Corporation des membres du Québec et que ladite corporation requiert une plaque de 0.257 mètre carré, afin d'être conforme avec la corporation des maîtres électriciens du Québec ;

Sur proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité;

Que ce conseil accepte la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et accorde au citoyen la dérogation mineure pour l'enseigne de 0.257 mètre carré sur deux façades, à la résidence située au 3, rue Dawson.

ADOPTÉE

2018-04-157

9.3 AUTORISATION DE PARTICIPER À UNE RENCONTRE ORGANISÉE PAR COVABAR LE 19 AVRIL PROCHAIN

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en urbanisme a reçu une invitation pour la journée organisée par COVABAR (Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu) le 19 avril prochain ;

CONSIDÉRANT que cette journée mettra en place la gestion intégrée des ressources en eau pour le développement durable de l'ensemble de son territoire, les applications concrètes et meilleures pratiques de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et les aménagements riverains ;

CONSIDÉRANT que deux élues ont manifesté leur intérêt à participer à cette journée constructive ;

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil mandate l'employé Silvio Gaudio, inspecteur en urbanisme et les conseillères Nicole Paquette et Angie Gendron pour participer à cette rencontre ;

QUE ce conseil autorise un déboursé de 80,00 \$ représentant l'inscription des deux conseillères, l'inscription étant gratuite pour l'inspecteur en urbanisme.

ADOPTÉE

2018-04-158

9.4 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-0173 – MODIFIANT CERTAINS NUMÉROS CIVIQUES DU CARRÉ DE BEAUJEU**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Nicole Paquette à la séance ordinaire du 13 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi 122 l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement ;

CONSIDÉRANT que ledit projet de règlement 2018-0173 « modifiant certains numéros civiques du Carré de Beaujeu » a été présenté à la séance du 13 mars 2018 ;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil de la Municipalité de Lacolle adopte le règlement 2018-0173 « modifiant certains numéros civiques du Carré de Beaujeu » tel que présenté, et décrète ce qui suit :

**RÈGLEMENT 2018-0173
MODIFIANT CERTAINS NUMÉROS CIVIQUES
CARRÉ DE BEAUJEU**

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule : << Règlement no. 2018-0173 modifiant certains numéros civiques du Carré De Beaujeu >>

Article 2 Modification des numéros civiques

Les numéros civiques sont modifiés tel qu'ils apparaissant en annexe 1.

Article 3 Abrogation des règlements antérieurs

Le présent règlement abroge tout règlement au même effet.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ CE 13 MARS 2018

Marielle Fabre
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim

Jacques Lemaistre-Caron
maire

Avis de motion : 13 mars 2018

Présentation du projet de règlement : 13 mars 2018

Adoption du règlement : 10 avril 2018

Entrée en vigueur : 25 avril 2018

ANNEXE 1

ADRESSE	ADRESSE MODIFIÉ
1, CARRE DE BEAUJEU 1692-24-0309-0-000-0000 Monsieur Romeo Benard	NON
NOUVELLE CONSTRUCTION Lot 6 154 895 Madame Noémie Darveau et Monsieur Dave Gamache	3 – 5, CARRE DE BEAUJEU
NOUVELLE CONSTRUCTION Lot 6 154 896 Madame Noémie Darveau et Monsieur Dave Gamache	7 – 9, CARRE DE BEAUJEU
3, CARRÉ DE BEAUJEU 1692-24-0396-0-000-0000 Madame Carole Cayer et Monsieur Harold Audit	11, CARRE DE BEAUJEU
5, CARRE DE BEAUJEU 1692-25-0942-0-000-0000 Monsieur Denis Bélanger	17, CARRE DE BEAUJEU
7, CARRE DE BEAUJEU 1692-25-4242-0-000-0000 Madame Kassandra Paré et Monsieur Félix Émond	23, CARRE DE BEAUJEU
9, CARRE DE BEAUJEU 1692-25-8928-0-000-0000 Madame Diane Tougas et Monsieur Richard Leroux	27, CARRE DE BEAUJEU
11, CARRE DE BEAUJEU 1692-35-2847-0-000-0000 Monsieur Jean-Francois Fyfe	33, CARRE DE BEAUJEU
13, CARRE DE BEAUJEU 1692-35-8348-0-000-0000 Madame Monique Legault et Monsieur Rene Leduc	39, CARRE DE BEAUJEU
15, CARRE DE BEAUJEU 1692-45-2348-0-000-0000 Madame Joanne Speare et Monsieur Michel Rochon	45, CARRE DE BEAUJEU
17, CARRE DE BEAUJEU 1692-45-2312-0-000-0000 Madame Catherine Roy et Monsieur Alexandre Boivin	51, CARRE DE BEAUJEU
19, CARRE DE BEAUJEU 1692-44-2475-0-000-0000 Madame Lisa Dion et Monsieur Patrick Boulais	57, CARRE DE BEAUJEU
21, CARRE DE BEAUJEU 1692-44-2439-0-000-0000 Madame Ginette St-Jean et Monsieur Regent L'heureux	63, CARRE DE BEAUJEU

9.5 **DEPOT / PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 4 AVRIL 2018**

Les conseillers constatent le dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mars 2018.

2018-04-159

9.6 **CCU2018-0019 – RÉNOVATION – GALERIE AVANT – 27, RUE DE L'ÉGLISE SUD**

ATTENDU que le propriétaire du 27, rue de l'Église Sud a présenté une demande de permis pour rénovation de la galerie avant ;

ATTENDU que la propriété se situe dans la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 2008-0085 (1-34), articles 57.7 et 57.10 concernant les saillies exigent les dispositions suivantes :

Les saillies : il est interdit de modifier la forme, le volume, le nombre et l'emplacement des saillies, incluant, de manière non limitative, les balcons,

galeries, porches, escaliers extérieurs, marquises, situées sur les façades avant et latérales d'un bâtiment sauf dans l'intention de retrouver la forme, le volume, le nombre ou l'emplacement des saillies d'origine ;

Les garnitures et ornements : les éléments décoratifs tels les cadres, moulures, portes, mains courantes, balustres et les barreaux d'un balustre d'escalier, de balcon ou de galerie doivent être conservés ou remplacés par un élément ayant l'apparence d'origine ;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour la rénovation de la galerie avant et que les barreaux doivent être conservés la même forme d'origine pour la résidence située au 27, rue de l'Église Sud à Lacolle.

ADOPTÉE

2018-04-160

9.7 CCU2018-0020 – RÉNOVATION – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – 12-16, RUE DE L'ÉGLISE SUD

ATTENDU que le propriétaire 12-16, rue de l'Église Sud a présenté une demande de permis pour rénovation du revêtement extérieur ;

ATTENDU que la propriété se situe dans la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 2007-0081, article 37 concernant le revêtement extérieur, autorise le vinyle dont la largeur n'excède pas 13 centimètres (5 pouces) ;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour la rénovation du revêtement extérieur situé au 12-16, rue de l'Église Sud à Lacolle.

ADOPTÉE

2018-04-161

9.8 CCU2018-0022 – AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT – 30-32, RUE DU COLLÈGE

ATTENDU que le propriétaire du 30-32, rue du Collège a présenté une demande de permis pour un agrandissement de stationnement ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 2008-0085 (1-34), articles 62.3 concernant le stationnement hors rue exigé les dispositions suivantes :

Article 62 : STATIONNEMENT HORS RUE et se lit comme suit : « un usage principal doit disposer de stationnement hors rue sur le site même où il est en exercice. L'aire de stationnement doit avoir la capacité minimum conforme aux dispositions du tableau 2, à savoir :

logement de trois (3) chambres à coucher et plus	2.25 cases pour chaque logement
--	---------------------------------

Article 62.3 : RÉSIDENCES BI ET TRIFAMILIALES et se lit comme suit : « dans le cas d'une résidence bi ou tri familiale, les dispositions prévues aux paragraphes 1,2 et 3 du second alinéa de l'article 62.2 s'appliquent en prévoyant

que les largeurs des aires de stationnement peuvent être portées à 6,5 mètres et à 8,0 mètres respectivement ;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour l'agrandissement du stationnement de la propriété située au 30-32, rue du Collège, Lacolle.

ADOPTÉE

10. LOISIRS

2018-04-162

10.1 FÉDÉRATION DES LOISIRS – UTILISATION DE LA MACHINE À POPCORN, HOUSSES, NAPPES ET TABLES RONDES

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Fédération des Loisirs de Lacolle pour leur souper du 21 avril prochain qui aura lieu au Centre Léodore Ryan, d'utiliser les tables rondes, les nappes et housses ainsi que la machine à popcorn de la Municipalité de Lacolle ;

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par le conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil accepte de prêter gratuitement à la Fédération des Loisirs de Lacolle les tables rondes, les nappes, housses, machine à popcorn ainsi que la salle du Centre Léodore Ryan pour le souper qui aura lieu le 21 avril 2018.

ADOPTÉE

2018-04-163

10.2 CONTRIBUTION 2018-2019 – POLITIQUE FAMILIALE – ÉCOLE ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lacolle, selon la politique familiale, fait un don annuellement pour les enfants résidant à Lacolle qui fréquentent l'école St-Joseph ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2018 le montant n'a pas été déboursé ;

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil autorise une contribution de 5000 \$ pour l'année 2018-2019 à être versée à l'école St-Joseph de Lacolle dans le cadre de la Politique familiale municipale.

ADOPTÉE

11. CORRESPONDANCE

2018-04-164

11.1 ÉCOLE ST-JOSEPH – PRÊT DE LA SALLE DU CENTRE LÉODORE-RYAN – LE 17 MAI 2018

CONSIDÉRANT la demande reçue en date du 4 avril 2018 par les élèves et les enseignantes de l'école St-Joseph de Lacolle de réserver la salle au Centre Léodore Ryan le 17 mai prochain ;

CONSIDÉRANT que ladite demande est d'organiser un spectacle mettant en œuvre le talent des élèves de l'école St-Joseph pour aider à amasser de l'argent pour leurs différentes activités pour les finissants de 2018 et le matériel d'art et de musique ;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil accepte que le personnel et les enfants de l'école St-Joseph utilisent la salle du Centre Léodore Ryan gratuitement pour l'événement du 17 mai prochain.

ADOPTÉE

2018-04-165

11.2 ÉCOLE ST-JOSEPH – PRÊT DE LA SALLE DU CENTRE LÉODORE-RYAN – LE 2 JUIN 2018

CONSIDÉRANT la demande reçue en date du 22 mars 2018 par la présidente du Conseil d'Établissement de l'école St-Joseph à Lacolle ;

CONSIDÉRANT le désir du personnel de l'école St-Joseph d'amasser des fonds pour faire l'acquisition d'un module pour les tout-petits de 4 à 7 ans ;

CONSIDÉRANT la demande de la présidente du Conseil d'Établissement d'utiliser la salle du Centre Léodore Ryan gratuitement en date du 2 juin prochain pour leur souper-spaghetti organisé par l'école St-Joseph de Lacolle ;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par le conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte que l'école St-Joseph utilise la salle du Centre Léodore Ryan gratuitement pour l'évènement du 2 juin prochain.

ADOPTÉE

12. VARIA

12.1 DEPOT – MRC : RÉOLUTION 15075-18 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 536

Les conseillers constatent le dépôt de la résolution 15075-18 de la MRC du Haut-Richelieu – adoption du règlement 536.

12.2 DEPOT – MRC : RÉOLUTION 15076-18 – RÈGLEMENT 536 – DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS

Les conseillers constatent le dépôt de la résolution 15076-18 de la MRC du Haut-Richelieu — adoption du règlement 536 – document indiquant la nature des modifications.

12.3 DEPOT – MRC : RÉOLUTION 15077-18 – PLAINE INONDABLE – DÉMARCHES AUPRÈS DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (CMI) ET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les conseillers constatent le dépôt de la résolution 15077-18 de la MRC du Haut-Richelieu – plaine inondable – démarches auprès de la Commission Mixte Internationale (CMI) et du gouvernement du Québec.

12.4 DEPOT – MRC : RÉOLUTION 15083-18 – SRCI RÉVISÉ – ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Les conseillers constatent le dépôt de la résolution 15083-18 de la MRC du Haut-Richelieu – SRCI révisé – adoption et entrée en vigueur.

12.5 DEPOT – MRC ; RÉOLUTION 15087-18 – SYSTÈME DE FISCALITÉ FONCIÈRE AGRICOLE – APPUI À LA

MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Les conseillers constatent le dépôt de la résolution 15087-18 de la MRC du Haut-Richelieu – système de fiscalité foncière agricole – appui à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

12.6 DEPOT – MRC : RÉOLUTION 15109-18 – PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE RICHELIEU

Les conseillers constatent le dépôt de la résolution 15109-18 de la MRC du Haut-Richelieu – Projet de plan de développement de la rivière Richelieu.

PERIODE DE QUESTIONS

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

- Possibilité d'installer des panneaux clignotant (50 km)
- À l'entrée avant le toit du CLR
- État de la brique dangereux, à l'entrée avant du CLR
- Panneau historique manquant au pont de la rivière Lacolle
- Identification des bornes fontaine
- Excréments de chiens sur la piste cyclable
- Tuyau de raccordement, rue Picard et rue du Collège
- Date du début des travaux de la rue Beaulieu ?
- Durée des travaux de la rue Beaulieu ?
- Poteau dangereux à l'hôtel de ville
- Suivi des postes au niveau du DG et du coordonnateur de la voirie
- Plans– Emploi et développement
- Personne désignée au dossier pour le développement à Lacolle
- Dossier d'embauche étudiant
- Nombre d'employés aux travaux publics ?
- Branches tombées sur la piste cyclable et le bord de la rivière
- Féliciter les employés de la voirie pour le nettoyage - rang Edgerton

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-04-166

A 20h20, sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE

ADOPTÉ CE 8 MAI 2018

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Sylvie D'Avril
Adjointe administrative